PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 juillet 2021 à 19 h 30, au Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Linda Major
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La secrétaire-trésorière adjointe, madame Danielle Glode, est aussi présente.

2021-07-01 <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AVEC PRÉSENCE DU PUBLIC</u>

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 13 juillet 2021 à 19 h 32.

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 juillet 2021 par le décret numéro 937-2021 du 7 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le passage de toutes les régions du Québec en zone verte, et ce, à compter du 28 juin 2021 ;

ATTENDU QU'en vertu du décret 735-2021 du 26 mai 2021, les municipalités en zone verte doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil sauf selon certaines exceptions ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par la conseillère Linda Major ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec public et que les membres du conseil et la secrétaire-trésorière adjointe soient tous présents en salle lors de cette séance ;

QUE la transmission des questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par l'article 150 du *Code municipal* ;

QUE la présente séance soit enregistrée et que la municipalité diffuse son enregistrement sur une plateforme numérique, soit sur son site Internet et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-07-02 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par le conseiller Raymond Leclair ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19 h 36.

- 1. Ouverture de la séance ordinaire **AVEC** présence de public
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. <u>Législation</u>
- 3.1. Adoption des procès-verbaux des séance ordinaire du 8 juin 2021 et extraordinaire du 22 juin 2021 reportée
- 3.2. Avis de motion sur le *Règlement numéro 323-02-21 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*
- 3.3. Présentation et dépôt du *Projet de règlement numéro 323-02-21 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*
- 3.4. Dépôt de la correspondance
- 4. <u>Demandes externes</u>
- 5. <u>Élections</u>
- 6. Ressources humaines
- 6.1. Permanence du directeur du service de Sécurité incendie
- 6.2. Entériner l'embauche d'un saisonnier
- 6.3. Embauche d'un journalier sur appel
- 7. <u>Finances et trésorerie</u>
- 7.1. Approbation de la liste des comptes de juin 2021
- 7.2. Autorisation de paiement à *Medial Services-Conseil* pour la préparation d'un programme de prévention
- 7.3. Autorisation de paiement de la facture à *Philippe Meunier et Associée* pour des services professionnels en urbanisme
- 7.4. Autorisation de paiement à *Les Entreprises Bourget inc.* pour des travaux de réparation de traitement de surface sur les chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette
- 8. **Période de questions**
- 9. <u>Administration</u>
- 10. <u>Incendie et sécurité publique</u>
- 10.1. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19
- 11. <u>Travaux publics voirie et déneigement</u>
- 11.1. Mandat à *Lavigne Excavation inc.* pour la remise à niveau de l'égout pluvial de la rue Principale à Dalhousie
- 11.2. Mandat à Lignes Rive-Sud inc. pour des travaux de marquage de chaussée
- 11.3. Libération de la retenue à *Entreprises S. Besn*er *inc.* pour les services de déneigement et déglacage des infrastructures municipales
- 11.4. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services de déneigement et déglaçage des infrastructures municipales pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023 avec 3 options de renouvellement d'une année chacune
- 12. <u>Hygiène du milieu et environnement</u>
- 12.1. Mandat pour les services de gestion des eaux usées
- 13. <u>Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire</u>
- 13.1. Mandat à *Philippe Meunier et Associée* pour les travaux d'amendements aux règlements d'urbanisme
- 13.2. Mandat à *Infra Planification urbaine* pour des prestations de services en inspection et émission de permis
- 14. <u>Loisirs, culture et vie communautaire</u>
- 14.1. Achat d'un pavillon de jardin pour le parc Léon-Prieur à Dalhousie
- 15. <u>Autres sujets</u>:
- 16. **Période de questions**
- 17. Levée de la séance ordinaire.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 ET EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2021 REPORTÉE

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2021-07-03 <u>AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-02-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX</u>

Avis de motion est donné par le conseiller Raymond Leclair pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 323-02-21 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-02-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

2021-07-04

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du *Projet de règlement 323-02-21 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux* au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Raymond Leclair présente et dépose le *Projet de règlement 323-02-21 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*.

<u>DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE</u>

Date	Expéditeur	Sujet
23-05-2021	Monsieur François Bonnardel,	Annonce de l'octroi d'une aide
	Le ministre des Transports du Québec et	financière accordée au montant de
	le ministre responsable des Transports de	12 000,00 \$ dans le cadre du
	la région de l'Estrie	Programme d'aide à la voirie locale
		(PAVL) Volet Projets particuliers
		d'amélioration circonscription
		électorale de Soulanges (PPA-CE).
21-06-2021	Madame Andrée Laforest	Avis d'aide financière accordée aux
	La ministre des Affaires municipales et	municipalités de 5 000 habitants et
	de l'Habitation et la ministre responsable	moins pour réaliser des travaux
	de la région du Saguenay-Lac-St-Jean	admissibles aux infrastructures
		municipaux (PRABAM) au montant
		de 75 000,00 \$.
21-06-2021	Monsieur François Bonnardel	Annonce de l'octroi d'une aide
	Le ministre des Transports du Québec et	financière maximale accordée au
	le ministre responsable des Transports de	montant de 145 905,00 \$ dans le
	la région de l'Estrie	cadre du Programme d'aide à la
		voirie locale (PAVL) Volet Entretien
		des routes locales (ERL).
29-06-2021	Madame Reine-Bernadette Youan,	Annonce de non retenue d'aide
	Direction générale des aides financières	financière dans le cadre du
	ministère des Transports	Programme d'aide à la voirie locale
		(PAVL) Volet Accélération.
07-07-2021	Madame Andrée Laforest	Annonce de l'octroi d'une aide
	La ministre des Affaires municipales et	financière additionnelle au montant
	de l'Habitation et la ministre responsable	de 182 880,00 \$ dans le cadre du
	de la région du Saguenay-Lac-St-Jean	Programme de la taxe sur l'essence et
		de la contribution du Québec
		(TECQ) 2019-2023.

PERMANENCE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2021-07-05 <u>ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN SAISONNIER</u>

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-10 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021 déléguant à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, OMA, en collaboration avec le maire, monsieur Yvon Bériault, le pouvoir de nommer deux saisonniers dès qu'elle aura trouvé candidat(e) correspondant aux besoins de la Municipalité et de procéder à leur embauche immédiate,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair, appuyé par la conseillère Linda Major ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Mathis Lamontagne au poste de saisonnier en poste depuis le 23 juin 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

En raison de conflits d'intérêts, messieurs le maire Yvon Bériault, les conseillers François D'André et Robert Théorêt se retirent de la table du conseil à 19h46.

Le maire suppléant, monsieur Paul Gauthier prend la parole pour le point 6.3 de l'ordre du jour en présence des conseillers monsieur Raymond Leclair, monsieur Jean-Marie Lavoie et la conseillère madame Linda Major formant quorum.

2021-07-06 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SUR APPEL

Il est proposé par la conseillère Linda Major, appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie ET RÉSOLU

QUE le Conseil procède à l'embauche de monsieur Roger Bériault au poste de journalier sur appel ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, OMA, à signer l'entente de travail entre les deux parties.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS À LA SUITE D'UN VOTE.

Messieurs le maire Yvon Bériault, les conseillers François D'André et Robert Théorêt reviennent à la table du conseil à 19h52 en présence des conseillers monsieur Raymond Leclair, monsieur Paul Gauthier, monsieur Jean-Marie Lavoie et la conseillère madame Linda Major formant quorum.

2021-07-07 <u>APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUIN 2021</u>

Je soussignée, Micheline Déry, CPA, CGA, OMA, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Micheline Déry, CPA, CGA, OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1 ^{er} au 30 juin 2021	23 808,56 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 30 juin 2021	16 500,86
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 30 juin 2021	17 086,20
Comptes à payer au 30 juin 2021	13 656,35
TOTAL	71 051,97 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de juin 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie, appuyé par le conseiller Paul Gauthier ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la secrétaire-trésorière adjointe, Danielle Glode, des comptes de juin 2021 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 30 juin 2021 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 juin 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

<u>AUTORISATION DE PAIEMENT À MÉDIAL SERVICES-CONSEIL POUR LA PRÉPARATION D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION</u>

2021-07-08

ATTENDU la résolution 2020-10-06 adoptée à la séance ordinaire du 13 octobre 2020 mandatant *Medial Services-Conseil* pour la préparation d'un programme de prévention complet ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par le conseiller Raymond Leclair ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 542,08 \$ taxes incluses, à *Medial Services-Conseil* pour la préparation d'un programme de prévention complet ;

QUE la dépense au montant de 5 973,79 \$ soit prélevée à même le poste budgétaire 02 130 00 200.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-07-09 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE À PHILIPPE MEUNIER ET ASSOCIÉE POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME</u>

ATTENDU la résolution 2021-05-26 adoptée à la séance ordinaire du 11 mai 2021 mandatant la firme *Philippe Meunier et Associée* pour des services professionnels en urbanisme ;

il est proposé par la conseillère Linda Major, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 586,94 \$ taxes incluses, à *Philippe Meunier et Associée* pour des services professionnels en urbanisme ;

QUE la dépense au montant de 2 362,22 \$ soit prélevée à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-07-10

AUTORISATION DE PAIEMENT À LES ENTREPRISES BOURGET INC. POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LES CHEMINS SAINT-ANDRÉ ET DE LA RIVIÈRE-BEAUDETTE

CONSIDÉRANT QUE le traitement de surface sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette a été endommagé par le déneigeur et par les agriculteurs ;

CONDIDÉRANT QUE le déneigeur *Entreprises S. Besner inc.* a accepté d'assumer sa part des dommages d'un montant s'élevant à 4 982,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité;

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 17 427,91 \$ taxes incluses, à *Les Entreprises Bourget inc.* pour les travaux de réparation de traitement de surface sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes dans la salle ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- La compagnie Medial Services-Conseil;
- Un règlement pour les haies occasionnant obstructions visuelles ;
- La fumée nuisible

RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES RELATIVEMENT A LA PANDÉMIE DU COVID-19

2021-07-11

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, OMA, coordonnatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continue des directives du gouvernement du Québec liées à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soit prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

DE RATIFIER les orientations prises par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, OMA, coordonnatrice des mesures d'urgence, relativement à la crise sanitaire reliée à la pandémie du COVID-19, depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 8 juin 2021 :

QUE les décisions prises depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 8 juin 2021, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, soient entérinées a posteriori.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-07-12

MANDAT À LAVIGNE EXCAVATION INC. POUR LA REMISE À NIVEAU DE L'ÉGOUT PLUVIAL DE LA RUE PRINCIPALE À DALHOUSIE

ATTENDU l'offre de service de *Lavigne excavation inc.*, datée du 17 avril 2021 pour la remise à niveau de l'égout pluvial de la rue Principale à Dalhousie;

ATTENDU QUE les travaux consistent à l'excavation de tuyaux pluviaux, la remise au niveau pour égouttement adéquat sans le resurfaçage ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

DE MANDATER *Lavigne excavation inc.*, pour la remise à niveau de l'égout pluvial de la rue Principale à Dalhousie, au montant de 9 850,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée à l'aide de la subvention du programme d'aide à la voirie locale sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) au montant de 12 000,00 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-07-13

MANDAT À *LIGNES RIVE-SUD INC.* POUR DES TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉ

ATTENDU l'offre de service de *Lignes Rive-Sud inc.*, datée du 28 juin 2021 pour des travaux de marquage de chaussée ;

il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par la conseillère Linda Major ET RÉSOLU DE MANDATER *Lignes Rive-Sud inc.*, pour des travaux de marquage de la chaussée, au montant de 11 554,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement d'un montant maximal de 13 284,21 \$ taxes incluses à *Lignes Rive-Sud inc.*;

QUE la dépense au montant de 12 130,25 \$ soit prélevée à même le poste budgétaire 02 320 00 521.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-07-14 <u>LIBÉRATION DE LA RETENUE À ENTREPRISES S. BESNER INC. POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES</u>

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-16 adoptée à la séance ordinaire du 11 mai 2021 retenant un montant de 10 000,00 \$ avant les taxes applicables par suite de dommages occasionnés au traitement de surface sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'évaluation des coûts des dommages en collaboration avec l'ingénieure municipales de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), madame Nirisoa Raherinaina et Les Entreprises Bourget inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est parvenue à une entente à l'amiable avec le déneigeur *Entreprises S. Besner Inc.* au montant de 4 982,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation des dommages causés aux infrastructures lors des travaux de déneigement et de déglaçage sur les chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ont été effectués à la satisfaction de la Municipalité par *Les Entreprises Bourget inc.*,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par le conseiller Raymond Leclair ET RÉSOLU

DE LIBÉRER la retenue spéciale de 10 000,00 \$ et d'y déduire le coût des travaux au montant de 4 982,00 \$ tel que convenu à l'entente à l'amiable, le tout avant les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement final de la retenue spéciale toute déduction faite du montant convenu à l'amiable, pour la somme de 5 769,45 \$ taxes incluses à *Entreprises S. Besner inc.*

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-07-15 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES HIVERS 2021-2022 ET 2022-2023 AVEC 3 OPTIONS DE RENOUVELLEMENT D'UNE ANNÉE CHACUNE

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

DE DEMANDER des soumissions publiques via le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO), pour les services de déneigement et de déglaçage des infrastructures municipales pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023 avec 3 options de renouvellement d'une année chacune.

Pour être considérée, toute soumission devra être complétée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté. Les soumissions seront prises en considération à une séance ultérieure.

La Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encours aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-07-16 MANDAT POUR LES SERVICES DE GESTION DES EAUX USÉES

ATTENDU l'offre de service de *H2O-Service* datée du 30 juin 2021 pour des services de gestion des eaux usées ;

ATTENDU l'offre de service de *Wood-Solutions en environnement et infrastructure, une division de Wood Canada Itée.* datée du 1^{er} juillet 2021 pour des services de gestion des eaux usées ;

CONSIDÉRANT les recommandations auprès d'un ingénieur sur ces offres de service ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de ces offres de services a été effectuée également auprès d'autres municipalités ayant des installations similaires à notre municipalité;

CONSIDÉRANT que les coûts et les services diffèrent d'une offre à l'autre ;

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair, appuyé par le conseiller François D'André ET RÉSOLU

DE MANDATER la compagnie *H2O-Service*, pour des services de gestion des eaux usées au forfait hebdomadaire de 285,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cette offre de service prévoit le suivi complet de la chaîne de traitement en raison de deux visites par semaine, l'entretien de base tel que les tâches hebdomadaires et mensuelles décrites dans la liste de l'opérateur, les périodes de garde (24/7);

QUE cette offre de service prévoit tous les échantillonnages ainsi que la rédaction des rapports mensuels et annuels exigés par le ministère ;

QUE des frais supplémentaires s'appliquent advenant le besoin d'entretiens préventifs, les appels d'urgence, les réparations, les pièces, les produits chimiques et les analyses ;

QUE les frais supplémentaires seront basés sur un taux horaire de 44,25 \$ pour les entretiens préventifs et les réparations au minimum de 4 heures facturables ;

QUE les frais supplémentaires seront basés sur un taux horaire de 60,00 \$ pour les appels d'urgence au minimum de 4 heures facturables.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-07-17 <u>MANDAT À PHILIPPE MEUNIER ET ASSOCIÉE POUR LES TRAVAUX</u> <u>D'AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME</u>

ATTENDU l'offre de service de *Philippe Meunier*, *urbaniste* datée du 11 juillet 2021 pour les travaux d'amendements aux règlements d'urbanisme ;

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie, appuyé par la conseillère Linda Major ET RÉSOLU

DE MANDATER *Philippe Meunier et Associée* pour les travaux d'amendements aux règlements d'urbanisme au montant de 700,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cette offre de service prévoit la modification au règlement de zonage tel que la hauteur des garages détachés, de la terminologie pour la hauteur des constructions et pour revoir les dispositions concernant les appentis pour inclusion dans les superficies autorisées du bâtiment auquel ils sont rattachés ;

QUE cette offre de service prévoit la préparation, l'animation et le déplacement pour une consultation publique ;

D'AUTORISER le paiement d'un montant maximal de 804,83 \$ taxes incluses à *Philippe Meunier et Associée* ;

QUE la dépense au montant de 734,91 \$ soit prélevée à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-07-18 <u>MANDAT À INFRA PLANIFICATION URBAINE POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES EN INSPECTION ET ÉMISSION DE PERMIS</u>

ATTENDU l'offre de service d'*Infra Planification urbaine* datée du 29 juin 2021 pour des prestations de services en inspection et émission de permis ;

il est proposé par la conseillère Linda Major, appuyé par le conseiller Raymond Leclair ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Infra Planification urbaine* pour des prestations de 2 jours par semaine à raison de 7,5 heures par jour selon les modalités suivantes :

- Les honoraires professionnels sont établis au tarif horaire de 65,00 \$;
- La ressource dédiée fournira des services une fois par semaine sur place et une fois par semaine à distance ;
- Les frais de déplacement sont payables au taux de 0,57 \$ du kilomètre ;
- Les termes du présent mandat et les honoraires s'y rattachant sont valides jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- ce mandat peut prendre fin à tout moment ;

QUE l'inspecteur municipal délégué par la firme *Infra Planification urbaine* soit autorisé à appliquer, en tout ou en partie, les règlements municipaux et les règlements harmonisés en vigueur, à effectuer les visites, délivrer les permis, émettre des avis et constats d'infraction.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-07-19 <u>ACHAT D'UN PAVILLON DEJARDIN POUR LE PARC LÉON-PRIEUR À DALHOUSIE</u>

Il est proposé par la conseillère Linda Major, appuyé par le conseiller Raymond Leclair ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'achat d'un pavillon de jardin pour le parc Léon-Prieur à Dalhousie au montant de 2 999,99 \$ plus les taxes applicables chez Costco par le biais de la carte Visa de la Municipalité ;

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 449,24 \$ taxes incluses à Visa Desjardins ;

QUE la dépense au montant de 3 149,61 \$ soit prélevée à même le poste budgétaire 23 080 50 722.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes dans la salle ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Les modules de jeux au parc André-Leblanc ;
- Jeux d'eau ;
- Pavage du stationnement du Centre communautaire Rémi-Sauvé.

2021-07-20 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u>

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseiller Raymond Leclair, appuyé par le conseiller François D'André et résolu que la séance ordinaire du 13 juillet 2021 soit levée à 20 h 35.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, Yvon Bériault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du <i>Cod municipal du Québec</i> .
Yvon Bériault, maire
Danielle Glode
Secrétaire-trésorière adjointe